



## **LE CONSEIL D'ÉTAT**

DE LA RÉPUBLIQUE ET  
CANTON DE NEUCHÂTEL

vu la loi sur l'encouragement des activités culturelles, du 25 juin 1991,  
modifiée le 22 mai 1996 ;  
sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département de la justice, de  
la sécurité et de la culture,  
*arrête :*

**Article unique** Sont nommés, pour la période législative 2017-2021,  
jusqu'au 31 décembre 2021, membres de la sous-commission d'experts  
pour les projets de création d'envergure extra-cantonale, domaine « Arts de  
la scène et de la musique » :

- BÉRI Zsuzsanna, cheffe du service de la culture, Neuchâtel
- BOSSHARD Dominique, journaliste culturelle, Neuchâtel
- OBERHOLZER-ROCHER Ludivine, adjointe à la direction du théâtre Le Reflet, Vevey
- JUNOD David, directeur administratif du théâtre de Carouge, Genève
- MICHON René, directeur de la Haute École de musique, site de Neuchâtel.

Neuchâtel, le 4 octobre 2017



Au nom du Conseil d'État :

*Le président,*  
L. FAYRE

*La chancelière,*  
S. DESPLAND